

Informations de base

2017/2026(INI)

Procédure terminée

INI - Procédure d'initiative

Relations politiques de l'UE avec l'ANASE

Subject

6.40.08 Relations avec les pays d'Asie

Zone géographique



Viêt Nam
Brunéi
Cambodge
Indonésie
Laos
Malaisie
Myanmar
Philippines
Singapour
Thaïlande

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	BÜTIKOFER Reinhard (Verts /ALE)	10/11/2016
		Rapporteur(e) fictif/fictive KUKAN Eduard (PPE) MARTIN David (S&D) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) KYUCHYUK Ilhan (ALDE) SCHOLZ Helmut (GUE/NGL) CASTALDO Fabio Massimo (EFDD) REBEKA Laurențiu (ENF)	

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
16/03/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/06/2017	Vote en commission		

28/06/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0243/2017	Résumé
02/10/2017	Débat en plénière		
03/10/2017	Décision du Parlement	T8-0367/2017	Résumé
03/10/2017	Résultat du vote au parlement		
03/10/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2026(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/07844

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE602.807	29/03/2017	
Amendements déposés en commission		PE604.602	05/05/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0243/2017	28/06/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0367/2017	03/10/2017	Résumé

Relations politiques de l'UE avec l'ANASE

2017/2026(INI) - 03/10/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 563 voix pour, 46 contre et 66 abstentions, une résolution sur les relations politiques de l'Union européenne avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

L'ANASE est devenue l'une des régions du monde les plus dynamiques et où la croissance est la plus forte. Les relations entre l'Union européenne et l'ANASE couvrent un large éventail de domaines, dont le commerce et l'investissement, le développement, l'économie et la politique. Avec un commerce bilatéral de biens d'une valeur de plus de 200 milliards d'EUR par an, l'ANASE est le troisième partenaire commercial de l'Union européenne et cette dernière, le deuxième partenaire commercial de l'ANASE.

Partenariat stratégique: le Parlement a recommandé de faire progresser les relations entre l'UE et l'ANASE au rang de partenariat stratégique. Faisant valoir que l'Union européenne était le premier investisseur étranger dans les pays de l'ANASE, il a suggéré de **renforcer les relations économiques et politiques** tout en soulignant les possibilités de coopération dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable.

La coopération pourrait être renforcée en vue de **relever des défis mondiaux** comme le changement climatique, la criminalité internationale et le terrorisme, la gestion des frontières, la sécurité maritime, le développement du secteur financier, la transparence et les politiques macroéconomiques.

Les députés ont exprimé le souhait de maintenir un haut niveau de coopération entre l'Union européenne et l'ANASE au sein des institutions multilatérales telles que les Nations unies ainsi que l'OMC. Etant donné le rôle important qu'a joué le Royaume-Uni dans la promotion des liens UE-ANASE, l'ANASE, l'Union européenne et ses États membres devraient renforcer leurs relations pour tenir compte du Brexit.

Sécurité: le Parlement a insisté pour que l'Union accentue ses efforts diplomatiques avec l'ANASE, afin de contribuer à **une stabilité et à une sécurité accrues** dans des zones de conflit qui connaissent un regain de tension. Dans ce contexte, il s'est montré inquiet face à l'accroissement des dépenses militaires dans la région et de la **militarisation croissante des conflits, notamment en mer de Chine méridionale et en mer de Chine orientale**.

Tout en insistant sur l'importance de la non-prolifération des armes de destruction massive, notamment au regard des dernières évolutions en République populaire démocratique de Corée, les députés ont souligné la nécessité pour l'Union de soutenir le développement de relations pacifiques entre la Chine et ses voisins du pourtour de la mer de Chine méridionale, grâce à des mécanismes multilatéraux.

Le Parlement a exprimé son soutien en faveur du **partenariat entre l'Union et l'ANASE en matière de sécurité** ainsi que du partage d'expériences sur des sujets de sécurité non conventionnelle en vue de renforcer les capacités régionales ainsi que la coopération en matière de sécurité maritime, de piraterie, de lutte contre la criminalité organisée.

Il a réaffirmé le soutien de l'Union européenne au rôle central que joue l'ANASE pour la promotion du dialogue et de la coopération en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité dans la région Asie-Pacifique et au-delà.

Accord de libre-échange: les députés ont plaidé pour la reprise des négociations sur un accord de libre-échange régional entre l'Union européenne et l'ANASE, et salué les mesures prises en vue d'atteindre l'objectif de parvenir à un accord interrégional. Ils ont encouragé d'un point de vue stratégique, les efforts pour étudier les possibilités de signer un accord de libre-échange avec l'ensemble des pays de l'ANASE.

Responsabilité sociale des entreprises: le Parlement a invité les entreprises européennes investissant dans la région de l'ANASE à satisfaire à leurs obligations en matière de responsabilité sociale des entreprises, à respecter les normes européennes relatives aux consommateurs, au travail et aux droits environnementaux, ainsi qu'à défendre les droits des peuples autochtones. Les députés ont demandé aux pays de l'ANASE à veiller au **respect des droits sociaux, environnementaux et du travail** et ont demandé l'application des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Droits de l'homme: préoccupés par la régression de la démocratie, les violations des droits de l'homme et de ceux des minorités, les députés se sont montrés favorables à la **poursuite dialogue politique UE-ANASE** sur les droits de l'homme lancé en 2015. Ils ont déploré l'adoption d'une approche répressive à l'encontre des consommateurs de stupéfiants, laquelle a coûté la vie à de nombreuses personnes et donné lieu à des exécutions extrajudiciaires. Ils ont par ailleurs invité tous les pays de l'ANASE à s'abstenir de rétablir la peine capitale et à ratifier davantage de conventions des Nations unies relatives aux droits de l'homme.

Les États membres de l'ANASE ont été appelés à travailler de concert en vue de **mettre fin à l'apatridie** dans l'ensemble de la région. La résolution a noté à ce propos qu'un million d'apatrides résidaient dans des États membres de l'ANASE, les Rohingyas, en Birmanie, représentant le plus grand groupe d'apatrides au monde.

Changement climatique: rappelant que l'ANASE reste l'une des régions les plus exposées à ce phénomène, le Parlement a demandé d'accélérer le passage à une économie à faible intensité de carbone et de réduire la déforestation, de maîtriser efficacement les incendies de forêt et d'adopter des technologies plus respectueuses de l'environnement dans le domaine des transports et des bâtiments. Il a salué l'initiative européenne en faveur d'un nouveau dialogue entre l'Union et l'ANASE sur le thème du développement durable.

Enfin, le Parlement a demandé que la **diplomatie publique parlementaire** soit davantage utilisée dans divers domaines stratégiques.

Relations politiques de l'UE avec l'ANASE

2017/2026(INI) - 28/06/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Reinhard BÜTIFOKER (Verts/ALE, DE) sur les relations politiques de l'Union européenne avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

L'ANASE est devenue l'une des régions du monde les plus dynamiques et où la croissance est la plus forte. Les relations entre l'Union européenne et l'ANASE couvrent un large éventail de domaines, dont le commerce et l'investissement, le développement, l'économie et la politique. Avec un commerce bilatéral de biens d'une valeur de plus de 200 milliards EUR par an, l'ANASE est le troisième partenaire commercial de l'Union européenne et cette dernière, le deuxième partenaire commercial de l'ANASE.

Partenariat stratégique: les députés recommandent de faire progresser les relations entre l'UE et l'ANASE au rang de partenariat stratégique. Ils suggèrent de **renforcer les relations économiques et politiques** tout en soulignant les possibilités de coopération dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable.

La coopération pourrait être renforcée en vue de **relever des défis mondiaux** comme le changement climatique, la criminalité internationale et le terrorisme, la gestion des frontières, la sécurité maritime, le développement du secteur financier, la transparence et les politiques macroéconomiques.

Les députés souhaitent le maintien d'un haut niveau de coopération entre l'Union européenne et l'ANASE au sein des institutions multilatérales telles que les Nations unies ainsi que l'OMC. Ils insistent pour que l'Union accentue ses efforts diplomatiques avec l'ANASE, afin de contribuer à **une stabilité et à une sécurité accrues** dans des zones de conflit qui connaissent un regain de tension.

Dans ce contexte, les députés s'inquiètent de l'accroissement des dépenses militaires dans la région et de la militarisation croissante des conflits, notamment en mer de Chine méridionale et en mer de Chine orientale. L'Union devrait donc continuer à soutenir le développement de relations pacifiques entre la Chine et ses voisins du pourtour de la mer de Chine méridionale, grâce à des mécanismes multilatéraux.

Sécurité: le rapport soutient le partenariat entre l'Union et l'ANASE en matière de sécurité ainsi que du partage d'expériences sur des sujets de sécurité non conventionnelle en vue de renforcer les capacités régionales, en particulier pour renforcer le dialogue et la coopération en matière de sécurité maritime, de piraterie, de lutte contre la criminalité organisée. Ils réaffirment le soutien de l'Union européenne au rôle central que joue l'ANASE pour la promotion du dialogue et de la coopération en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité dans la région Asie-Pacifique et au-delà.

Accord de libre-échange: les députés estiment qu'il existe de bonnes raisons de plaider pour la reprise des négociations sur un accord de libre-échange régional entre l'Union européenne et l'ANASE, et saluent les mesures prises en vue d'atteindre l'objectif de parvenir à un accord interrégional. Ils encouragent, d'un point de vue stratégique, les efforts pour étudier les possibilités de signer un accord de libre-échange avec l'ensemble des pays de l'ANASE.

Responsabilité sociale des entreprises: le rapport invite les entreprises européennes investissant dans la région de l'ANASE à satisfaire à leurs obligations en matière de responsabilité sociale des entreprises, à respecter les normes européennes relatives aux consommateurs, au travail et aux droits environnementaux, ainsi qu'à défendre les droits des peuples autochtones. Les députés invitent les pays de l'ANASE à veiller au **respect des droits sociaux, environnementaux et du travail**. Ils demandent l'application des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Droits de l'homme: préoccupés par la régression de la démocratie, les violations des droits de l'homme et de ceux des minorités, les députés sont favorables à la **poursuite dialogue politique UE-ANASE** sur les droits de l'homme lancé en 2015. Ils déplorent l'adoption d'une approche répressive à l'encontre des consommateurs de stupéfiants, laquelle a coûté la vie à de nombreuses personnes et donné lieu à des exécutions extrajudiciaires. Ils invitent par ailleurs tous les pays de l'ANASE à s'abstenir de rétablir la peine capitale et à ratifier davantage de conventions des Nations unies relatives aux droits de l'homme.

Les États membres de l'ANASE sont invités à travailler de concert en vue de **mettre fin à l'apatridie** dans l'ensemble de la région. Le rapport note à ce propos qu'un million d'apatrides résident dans des États membres de l'ANASE, les Rohingyas, en Birmanie, représentant le plus grand groupe d'apatrides au monde.

Changement climatique: rappelant que l'ANASE demeure l'une des régions les plus exposées à ce phénomène, les députés demandent d'accélérer le passage à une économie à faible intensité de carbone et de réduire la déforestation, de maîtriser efficacement les incendies de forêt et d'adopter des technologies plus respectueuses de l'environnement dans le domaine des transports et des bâtiments. Ils saluent l'initiative européenne en faveur d'un nouveau dialogue entre l'Union et l'ANASE sur le thème du développement durable.

Enfin, le rapport demande que la **diplomatie publique parlementaire** soit davantage utilisée dans divers domaines stratégiques.